



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 octobre 2022

Le douze octobre deux mille vingt-deux, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 26 septembre 2022.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Anna-Laude Boulon, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire et Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Carl Accettone, Secrétaire général de la Préfecture du Cher ; représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- Mme Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine du Conseil Départemental du Cher ; représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Delphine Bordat,
- Mme Christine Cheze-Dho,
- M. Dominique Delajot,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente
- Mme Elisabeth Sanson,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre par intérim, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR

Délibération n°11/2022

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu la délibération n°7/2021 approuvant le renouvellement du mandat d'Olivier Atlan du 17 juin 2022 au 17 juin 2023.

La présente délibération est proposée au Conseil d'administration sous réserve du vote de la délibération n°10/2022 – Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant que le quatrième mandat d'Olivier Atlan en tant que directeur de l'EPCC Maison de la Culture de Bourges a débuté en juin 2022 et s'achèvera en juin 2025 ;

Considérant la Convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par le Conseil d'Administration ce jour couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;

Considérant le contrat de travail du directeur signé en date du 30 mai 2022.

Afin de calquer la durée de la Convention pluriannuelle d'objectifs avec celle du contrat du directeur, il est proposé au Conseil d'administration :

- de prolonger le contrat de travail du directeur Olivier Atlan jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions antérieurement définies.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **De prolonger le contrat de travail du directeur Olivier Atlan jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions antérieurement définies.**

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Georges BUISSON



Gaëlle PONCET
Secrétaire de séance



Diffusion sur le site internet de la Maison de la culture de Bourges, le 7 novembre 2022.